



Assemblée générale

Cinquante et unième session

33^e séance plénière

Lundi 14 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

b) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/51/269)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/51/269, qui contient les noms des pays désignés par le Conseil économique et social pour remplacer les membres du Comité dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1996 : Allemagne, Argentine, Bélarus, Brésil, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1er janvier 1997, les États suivants continueront d'être membres du Comité : Bahamas, Bénin, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Japon, Mexique, République de Corée, Togo, Uruguay et Zaïre.

Ces 14 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

La candidature des États suivants a été proposée par le Conseil économique et social : quatre États africains pour quatre sièges vacants : Cameroun, Congo, Nigéria et Zimbabwe; quatre États d'Asie pour quatre sièges vacants : Indonésie, Iran (République islamique d'), Pakistan et Thaïlande; quatre États d'Europe orientale pour trois sièges vacants : Bulgarie, Pologne, Roumanie et Ukraine; quatre États d'Amérique latine et des Caraïbes pour quatre sièges vacants : Argentine, Brésil, Nicaragua et Trinité-et-Tobago; quatre États d'Europe occidentale et autres États pour cinq sièges vacants : Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Verweij (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Je dois informer officiellement l'Assemblée que mon gouvernement a décidé de retirer la candidature des Pays-Bas à l'élection au Comité du programme et de la coordination.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le nombre d'États désignés parmi les États d'Afrique, les États d'Asie,

les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États est égal au nombre de sièges à pourvoir dans chacune de ces régions mais ne peut lui être supérieur.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections auront lieu au scrutin secret. Toutefois, conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut, dans des élections à des organes subsidiaires, se passer de scrutin secret lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir.

Compte tenu de la déclaration que vient de faire le représentant des Pays-Bas, puis-je considérer que l'Assemblée décide de déclarer les États désignés par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États — à savoir l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, le Brésil, le Cameroun, le Congo, l'Indonésie, le Nicaragua, le Nigéria, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, la Trinité-et-Tobago et le Zimbabwe — élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1997?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

En ce qui concerne les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le nombre de candidats désignés dépasse le nombre de sièges vacants attribués à cette région. L'Assemblée va donc procéder à l'élection au scrutin secret de trois membres du Groupe des États d'Europe orientale.

Conformément au règlement intérieur, le nombre requis de candidats qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité requise seront déclarés élus.

En cas de ballottage pour un siège restant à pourvoir, il sera procédé à un scrutin limité à ceux des candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les bulletins de vote pour les États d'Europe orientale vont maintenant être distribués.

Le processus de vote a commencé.

Seuls les quatre États suivants désignés par le Conseil économique et social sont éligibles : Bulgarie, Pologne, Roumanie et Ukraine. Je souligne que seuls les noms de trois de ces États devront figurer sur les bulletins de vote.

Je demande aux représentants de n'utiliser que les bulletins de vote qui sont actuellement distribués et d'écrire les noms des trois États pour lesquels ils souhaitent voter. Les bulletins de vote contenant plus de trois noms seront déclarés nuls. Les bulletins de vote contenant le nom d'États qui ne sont pas éligibles ne seront pas comptés.

Sur l'invitation du Président, Mlle Montaña-Duran (Bolivie), Mlle Miller (Malte) et M. Seaton (Afrique du Sud) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 30, est reprise à 11 h 5.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	160
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	160
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	160
<i>Majorité requise :</i>	81
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Pologne	131
Roumanie	127
Ukraine	125
Bulgarie	89

Les États suivants, ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997 : Pologne, Roumanie et Ukraine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Comité du programme et de la coordination et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Les 18 États suivants ont donc été élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1997 : Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Cameroun, Congo, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Zimbabwe.

En ce qui concerne les deux postes encore vacants qui reviennent aux États d'Europe occidentale et autres États, l'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer dès que le Conseil économique et social aura désigné deux États Membres de cette région.

Je propose donc que l'Assemblée maintienne cette question à l'ordre du jour de la cinquante et unième session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour.

Point 98 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport du Secrétaire général (A/51/256)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants, qui fait l'objet du document publié sous la cote A/51/256.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour les enfants a eu lieu il y a six ans dans ce bâtiment. Six États Membres — le Canada, l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède — avaient convoqué cette importante réunion, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a assuré le secrétariat. Soixante et onze chefs d'État ou de gouvernement et 88 représentants ministériels y ont participé, ce qui en avait fait le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux

jamais organisé jusqu'alors. Ce fut la première grande conférence réellement mondiale de l'histoire et le point de départ de toute une série de grandes conférences internationales consacrées au développement dans les années 90 et de notre lutte collective contre la pauvreté.

Au Sommet mondial pour les enfants, les immenses espoirs qu'avait la communauté internationale immédiatement après la fin de la guerre froide se sont traduits en engagements en faveur des enfants. Les participants se sont engagés à atteindre sept grands objectifs et 20 objectifs d'appui relatifs à la survie, à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à la protection des enfants d'ici à l'an 2000. L'Assemblée générale, dans sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990, a prié instamment la communauté internationale de travailler de concert pour les atteindre.

Que pouvons-nous dire six ans plus tard? Les promesses faites aux enfants en 1990 ont-elles été tenues? Quel a été le sort des enfants du monde?

Les conclusions du rapport, contenues dans le document A/51/256, sur les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants sont dans l'ensemble un motif de vive satisfaction. Et nous avons d'ailleurs célébré l'événement il y a deux semaines dans la salle du Conseil de tutelle à l'occasion du sixième anniversaire du Sommet, avec la participation d'enfants, du Président de l'Assemblée générale, des représentants des pays initiateurs, de la Directrice générale de l'UNICEF et d'autres personnes. Ce n'est pas souvent que l'on peut annoncer que des succès ont été réalisés au plan mondial en matière de développement. Aussi sommes-nous particulièrement encouragés de signaler les progrès universels considérables accomplis en faveur des enfants, qui sont notre avenir collectif.

Bien qu'il y ait des variations considérables d'un pays et d'une région à l'autre, les informations que nous avons reçues de 90 pays indiquent une tendance encourageante vers la réalisation de la majorité des objectifs fixés pour les enfants dans la plupart des pays. Les progrès les plus importants ont été réalisés dans le domaine du contrôle des maladies évitables. L'immunisation continue de toucher à peu près 80 % des enfants avant leur premier anniversaire, ce qui permet de sauver désormais 3 millions de jeunes enfants chaque année. La poliomyélite a été éradiquée dans de grandes parties du monde et, si les efforts se poursuivent, ce fléau devrait, comme la variole, disparaître d'ici à l'an 2000. Des progrès importants ont été faits en vue de l'élimination du tétanos néo-natal. La dracunculose, qui privait des millions de personnes de toute énergie il y a seulement cinq ans, est maintenant sur le point d'être

éliminée, ayant disparu à 97 %. Il y a eu des améliorations spectaculaires dans le traitement à la maison des enfants victimes de diarrhée, deuxième cause de mortalité infantile. L'utilisation de la thérapeutique de réhydratation par voie orale a doublé ces cinq dernières années et permet actuellement de sauver la vie d'un million d'enfants environ chaque année. Quelque 1,5 milliard de personnes de plus qu'en 1990 consomment aujourd'hui du sel iodé, prévenant ainsi la cause la plus importante des cas de retard mental évitables chez les enfants. La distribution de vitamines A à titre de supplément ou de renfort destiné à prévenir la cécité et les dégâts causés au système immunitaire des jeunes enfants est en augmentation dans de nombreux pays. L'accès à l'eau potable s'est considérablement amélioré. Quelque 82 % de tous les enfants en âge d'entrer à l'école primaire y sont inscrits.

En toutes circonstances, ce serait là des résultats formidables; mais le fait que tant de progrès aient été accomplis en période de croissance démographique sans précédent, de prolifération de conflits, d'élargissement de l'écart entre riches et pauvres et de réduction des budgets des gouvernements et de l'aide au développement témoigne de l'importance de plus en plus grande accordée aux enfants à l'ordre du jour international. Cela prouve aussi l'efficacité des stratégies et des interventions peu coûteuses auxquelles on a recours pour améliorer la vie des enfants.

Les États Membres devraient être encouragés par ces résultats. Je suis fier que l'ONU — dont il arrive souvent que l'activité en matière de développement n'est pas suffisamment publiée et reconnue — ait pu apporter une contribution aussi importante. Et je souhaite saisir cette occasion pour reconnaître et louer le rôle dirigeant que l'UNICEF a joué dans cette réussite des Nations Unies. L'UNICEF continuera de jouer un rôle indispensable dans l'avenir.

Les enfants qui ont pris la parole lors de la célébration du Sommet, il y a deux semaines, nous ont néanmoins mis en garde contre l'autosatisfaction. C'est avec beaucoup d'émotion qu'ils sont intervenus au nom de leurs frères et soeurs du monde entier que le progrès n'a toujours pas été atteint. Et la Directrice générale de l'UNICEF, Mme Bellamy, nous a rappelé que les progrès accomplis à ce jour doivent maintenant être soutenus et que des efforts particuliers doivent être faits pour accélérer les progrès dans les domaines où les résultats ont été décevants jusqu'à présent.

Bien que le taux de mortalité infantile continue de diminuer, le rythme auquel il diminue est trop lent pour pouvoir atteindre l'objectif fixé pour l'an 2000. De nouvelles estimations indiquent que la mortalité maternelle est un

problème plus grand qu'on ne l'avait imaginé. Il y a eu peu d'amélioration, sinon aucune, en matière de malnutrition infantile. La qualité de l'éducation de base laisse beaucoup à désirer, entraînant des taux d'abandon des études élevés, parmi les filles notamment. La fourniture d'eau potable n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique, en particulier dans les villes, et les progrès dans la fourniture d'un équipement sanitaire adéquat traînent davantage encore. Des millions d'enfants continuent de gâcher leur enfance sur les champs de bataille et dans la rue, la prostitution et les ateliers où les ouvriers sont exploités.

En présentant ce rapport à l'Assemblée générale, je tiens par conséquent à souligner la nécessité de confirmer les engagements pris vis-à-vis des enfants en 1990. Les progrès que j'ai évoqués aujourd'hui doivent susciter un élan beaucoup plus grand. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir aux objectifs fixés pour l'an 2000, en les ajustant là où cela est nécessaire et en adaptant les stratégies utilisées pour les atteindre aux réalités de chaque pays. Les sociétés civiles auront à jouer un rôle plus important, ainsi que les gouvernements à tous les niveaux, si l'on veut que ces objectifs soient atteints. L'autonomisation socio-économique des pauvres est d'une importance cruciale. Bien qu'il soit nécessaire d'investir davantage les services sociaux fondamentaux pour tous, cela ne sera pas suffisant pour pouvoir réduire la pauvreté. Des politiques économiques visant une distribution plus équitable des terres, du crédit et des revenus sont également essentielles. Nous devons nous servir de plus en plus de la Convention relative aux droits de l'enfant — désormais quasi universelle — comme d'un outil social pour atteindre ceux qui sont restés en marge afin de répondre aux besoins et de respecter les droits des plus défavorisés, des plus vulnérables et des enfants des minorités victimes de discrimination. L'amélioration de la condition et du bien-être des filles et des femmes et l'augmentation des possibilités qui leur sont offertes sont particulièrement importantes.

Le suivi du Sommet mondial pour les enfants et des autres conférences mondiales de cette décennie doit s'effectuer de façon intégrée, avec la pleine coordination sur le terrain du système des Nations Unies. Il convient d'inverser une tendance troublante, à savoir que l'aide au développement a atteint son niveau le plus bas en un quart de siècle.

Le rapport dont est saisie aujourd'hui l'Assemblée nous indique ce qui fonctionne en matière de développement. Il nous apprend que des résultats notables ont été obtenus grâce à la coopération internationale. Il nous montre que les sommets et les conférences mondiales peuvent vraiment faire la différence. Il nous enseigne que le XXIe

siècle peut être meilleur si nous avons la volonté politique de donner la priorité aux enfants. Il nous révèle que l'investissement en faveur des enfants et des femmes constitue la voie d'un développement durable.

Les enfants constituent le trait saillant de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Outre l'examen de ce rapport en plénière et au sein des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, les membres débattront de tout l'éventail des droits des enfants en Troisième Commission et seront bientôt saisis de l'important rapport relatif aux incidences des conflits armés sur les enfants, élaboré sous la direction de Mme Machel.

Les délibérations qui se tiendront ici dans les prochains mois peuvent contribuer à maintenir et à accélérer le rythme des progrès réalisés en faveur des enfants du

monde. J'espère qu'un examen de fin de décennie aura lieu en l'an 2000 et que ses résultats seront présentés à l'Assemblée générale afin de faire avancer la coopération mondiale, au nom des jeunes du monde, durant le siècle prochain.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des membres sur le document A/INF/51/3/ Rev.1, qui contient le programme de travail révisé de l'Assemblée générale pour la fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre, et qui est maintenant à la disposition des délégations.

La séance est levée à 11 h 25.